

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

30. Réhabilitation de l'ancien logement de l'école en mairie déléguée à Maisoncelles-la-Jourdan

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan a vendu sa mairie sise Place de la Mairie – Le Bourg pour un montant de 130 000 € en date du 4 Mars 2024.

Cette vente permet à la commune déléguée de dégager une enveloppe afin de financer une partie de travaux de réhabilitation de l'ancien logement de l'école en mairie déléguée.

Elle permet également de rationaliser le patrimoine de la collectivité, d'occuper un espace vacant. Afin de réaliser cette opération la collectivité a lancé un marché sous la forme d'une lettre de consultation, *via* un guichet restreint, en date du 27 Octobre 2023.

Le cabinet d'architecture « Atelier de la Vire » a été attributaire par notification en date du 4 Décembre 2023.

Ce cabinet a remis une esquisse, qui lui nécessitait un agrandissement de l'espace en RDC. Cet agrandissement n'étant pas prévu dans le marché, a obligé la collectivité à mettre un terme à celui-ci en date du 19 Janvier 2024.

Une seconde consultation a été lancée sous la forme d'une lettre de consultation, *via* un guichet restreint, le 20 Février 2024 dont le cabinet R2M architectes a été attributaire par notification en date du 1^{er} Avril 2024 pour les missions suivantes :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
EXE	Etudes d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Le montant prévisionnel des travaux estimé par la collectivité était de 80 000 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070830-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/30 du 8 juillet 2024 à 20h30



Le cabinet R2M après avoir travaillé sur l'esquisse et l'APS a remis à la Commune une phase APD. Cette phase déterminante prend en compte le réaménagement complet du RDC PMR et le réaménagement complet de l'étage.

Elle prend en considération les normes d'isolation thermique et les conditions d'accès PMR à ce nouvel établissement. Elle permet de mettre en place un système de chauffage performant, pompe à chaleur, qui ouvre doit à des demandes de financement CEE. Le montant des travaux est estimé à 114 684.34 € HT

Afin de réaliser ces travaux, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée (MAPA), conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché alloti décomposé en 7 lots :

LOT 1 - CURAGE - STRUCTURE ET MACONNERIE - COUVERTURE - INSTALLATIONS
LOT 2 - ISOLATION - DOUBLAGE - CLOISONS - PLAFONDS
LOT 3 - MENUISERIE - SERRURERIE
LOT 4 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE
LOT 5 - COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES - SI
LOT 6 - PLOMBERIE SANITAIRE - CVCD
LOT 7 - PEINTURES - REVETEMENTS MURAUX - SIGNALÉTIQUE

Lors de l'analyse des plis, les candidats seraient évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés sont les suivants :

Critères	Pondération
1 -Prix des prestations	50.00
2-Valeur technique	40.00
2.1 - Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux.	15.00
2.2 - Les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	15.00
2.3 - Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	10.00
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.00

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Conseil Consultatif du 12 juin 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché de travaux et les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à lancer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'ancien logement de l'école en Mairie Déléguée à Maisoncelles-la-Jourdan et à viser les marchés qui s'y rapportent et tout document y afférents,

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

014-200060176-20240708-D2024070830-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Delibération n°2024/07/08/30 du 8 juillet 2024 à 20h30

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux relatif à la réhabilitation de l'ancien logement de l'école en Mairie Déléguée à Maisoncelles-la-Jourdan,
- D'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 114 684.34 € HT,
- D'approuver la phase APD selon les montants susmentionnés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à avoir recours si nécessaire à un contrôleur technique (CT) et à un coordonnateur Santé Prévention Sécurité (SPS),
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes d'urbanisme nécessaires au projet,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions et CEE,
- De déplacer provisoirement la mairie dans la salle multifonctions et associations pendant la période du 2 avril au 31 décembre 2024,
- D'en référer le Procureur de la République qui donnera une autorisation générale pour le déplacement des registres d'état civil,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	8
Vote Pour	43	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070830-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/30 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060175-20240708-D2024070830-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/30 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070830-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/30 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.